

A Hazebrouck, le 17 avril 2026,

**Mesdames et Messieurs  
Les DELEGUES TITULAIRES**

**DES COMMUNES MEMBRES De TERRITOIRE d'ENERGIE FLANDRE**

Nos réf : MD/NLN/2026 CSI

Affaire suivie par Natacha LECERF NOEL – DGS de TE FLANDRE  
nlecerf@teflandre.fr

**OBJET : Comité syndical du vendredi 24 avril 2026 à 17H30**

Mesdames et Messieurs les délégués,

En application de l'Article L 5211-8 du CGCT, je vous prie de bien vouloir assister à la réunion d'installation du Comité Syndical de TERRITOIRE d'ENERGIE FLANDRE qui se tiendra le :

**VENDREDI 24 AVRIL 2026 à 17H30 (accueil dès 17H00)  
Espace Flandre  
4 rue du Milieu à HAZEBROUCK**

Vous trouverez en PJ, l'ensemble des questions portées à l'ordre du jour, ainsi que la note de synthèse accompagnée de ses annexes.

Je vous rappelle que le Comité ne peut valablement délibérer que si le quorum est atteint. Aussi si vous ne pouvez pas assister à cette réunion, je vous prie de bien vouloir transmettre l'invitation à votre suppléant.

Vous remerciant par avance pour votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Le Président de TERRITOIRE d'ENERGIE FLANDRE  
Michel DECOOL,**